

ASADHO

B.P.16737

KINSHASA 1

R.D. Congo

Association Africaine de Défense des Droits de l'Homme

African Association for the Defense of Humans Rights



DISCOURS A L'OCCASION DE LA CEREMONIE DE REMISE DU PRIX « ROGER BALDWIN MEDAL OF LIBERTY »

Excellences,
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,
Distingués invites,

En ce jour solennel marquant la cérémonie officielle de remise du prix « **Roger BALDWIN Medal of Liberty** » à notre Association, l'Association Africaine de Défense des Droits de l'Homme, il m'est agréable de vous adresser la parole à cet égard.

Cette cérémonie intervient au moment où la question des droits de l'homme a atteint au niveau tant mondial qu'à celui des Etats et des rapports individuels notamment, une importance beaucoup plus fondamentale.

Particulièrement, en ce qui concerne la République Démocratique du Congo, cette cérémonie nous offre l'occasion de relever le contexte ô combien sombre des droits de l'homme, contexte fait principalement des violations régulières, systématiques et à grande échelle des droits de l'homme et des peuples depuis certes de longues périodes mais aussi et surtout, avec plus d'acuité, depuis 1996 à ce jour.

Il revient donc à dire que la situation des droits humains durant ce temps est restée et reste très précaire et ce, en dépit de différentes négociations politiques entre belligérants, de la signature par ces derniers et/ou par d'autres forces nationales de divers textes juridiques pour la paix en République Démocratique du Congo dont le dernier à réaliser un compromis politique général qui a entraîné théoriquement la fin des conflits armés est l'Accord global et inclusif sur la Transition en République Démocratique du Congo du 16 décembre 2002.

De même, cette précarité a perduré et perdure malgré les innombrables résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies, les promesses politiques gouvernementales...pour la paix et la sauvegarde des droits humains en République Démocratique du Congo.

C'est autant dire que la situation des droits de l'homme en République Démocratique du Congo est tellement préoccupante qu'on ne devait pas ne pas en parler surtout dans le cadre d'une rencontre aussi importante que la présente et destinée à la remise du prix « **Roger Baldwin Medal of Liberty** » conçu en 1989 pour faire honneur aux engagements exceptionnels d'individus et d'organisations aux causes des libertés civiles et droits de l'homme.

¹Organisation affiliée à la Commission Internationale des Juristes (Genève), à la Fédération Internationale des Droits de l'Homme (FIDH), dotée du statut d'observateur auprès de la Commission africaine des Droits de l'Homme et des peuples (Banjul) et Membre du Réseau OMCT/SOS Torture

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Beaucoup d'entre vous, sinon tous, ont une idée de l'Association Africaine de Défense des Droits de l'Homme, ASADHO en sigle mais peu savent ce qu'elle est ou fait effectivement pour mériter le présent prix.

Souffrez donc que je vous la présente assez brièvement.

En effet, créée en date du 10 Janvier 1991, dans un environnement d'ouverture démocratique du régime en vigueur à l'époque, par un groupe de jeunes juristes, journalistes et médecins et anciennement dénommée Association Zaïroise de Défense des Droits de l'Homme, AZADHO en sigle, elle est une organisation non gouvernementale et apolitique de défense des droits de l'homme.

Basée à Kinshasa, elle regorge une série de sections au niveau provincial, local et à l'étranger.

Notre Association est affiliée à la Commission Internationale des Juristes, à la Fédération Internationale des Droits de l'Homme et est dotée du statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.

En outre, membre du Réseau OMCT/SOS Torture, elle dispose de nombreux correspondants dans plusieurs pays et bénéficie, depuis 1993, d'un réseau important de 250 ONG de la base qui font partie du « **Réseau Droits de l'Homme** ».

Sur le plan structurel, outre les sections sus relevées, elle a comme structures d'une part l'Assemblée Générale et d'autre part, le Comité Exécutif dirigé par le Président de l'association lequel est secondé par un Vice-Président et composé de ces deux organes, (Président et Vice-Président de l'association) du Directeur des publications et des études, du Directeur Financier et du Président de la Commission des Juristes.

Par ailleurs, elle est constituée de diverses directions et commissions, à savoir d'une part la Direction des publications et études, la Direction financière, la Direction d'enquêtes et recherches et la Direction femmes, enfants et autres personnes vulnérables et d'autre part, la Commission des juristes au sein de laquelle on trouve le service d'assistance judiciaire gratuite, la Commission médicale et paramédicaux et la Commission des journalistes.

Enfin, s'agissant de ses activités, elle fait recours à une gamme d'activités assurant la sauvegarde des droits de l'homme en République Démocratique du Congo.

Il en est ainsi de :

- La publication des brochures destinées à la base pour faire connaître ses droits et libertés ;
- L'organisation des colloques et conférences en vue de mobiliser les corporations professionnelles aux questions des droits de l'homme ;
- L'organisation des cours populaires des droits de l'homme et de la démocratie ;
- L'assistance judiciaire gratuite aux victimes des violations des droits de l'homme devant les cours et tribunaux ;
- L'assistance médicale gratuite aux prisonniers de droit commun et d'opinion ainsi qu'aux victimes de la répression ;
- La mobilisation et l'alerte, grâce à son réseau extérieur, de la communauté internationale sur les violations caractérisées des droits de l'homme ;
- La recherche scientifique sur les droits de l'homme ;

- La défense des droits de l'homme par de nombreuses dénonciations (communiqués de presse, rapports, ...)
- La publication d'un hebdomadaire et d'un bimestriel d'information et d'éducation aux droits de l'homme dénommé « **Périodique des droits de l'homme** ».

Voilà autant d'activités attestant de manière globale et irréfutable l'engagement de notre association aux causes des libertés civiles et des droits de l'homme en République Démocratique du Congo et lui ayant permis d'y influencer de manière significative sur la sauvegarde des droits en question, même si l'on ne peut s'empêcher d'y déplorer les cas des violations desdits droits dont la précarité a été relevée ci-haut.

Qu'à cela ne tienne, l'action de notre association, dans ce contexte difficile d'évolution des droits de l'homme en République Démocratique du Congo du fait de la permanence des conflits armés il y a quelques temps, reste appréciable et louable.

C'est au vu de telles activités et d'un tel engagement aux causes des libertés civiles et des droits de l'homme que certainement le comité d'attribution du prix « **Roger Baldwin Medal of Liberty** » a décidé de l'accorder à notre association, alors qu'il a existé beaucoup de postulations à ce prix.

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Je ne saurais dès lors rester silencieux face à cet insigne honneur qui vient d'être fait à notre association pour ne pas remercier à cet effet ce Comité et à travers lui l'Ong Human Rights First.

Qu'ils daignent trouver ici l'expression de notre profonde gratitude.

Nos remerciements s'adressent également à tous ceux qui ont soutenu la candidature de notre association pour ce prix et à tous ceux qui l'ont toujours soutenue de loin ou de près soit financièrement, soit matériellement, soit de quelque autre manière, que ce soit, à bien mener ses activités pour un plus grand bien de la nation congolaise toute entière.

Notre association se félicite et se réjouit en définitive ce jour d'être inscrite parmi les bénéficiaires de ce prix, et d'être la troisième organisation africaine et la première de la République Démocratique du Congo à le recevoir.

Que vive à jamais cette cérémonie officielle de remise de prix « **Roger Baldwin Medal of Liberty** » !

Je vous remercie de votre attention.

Amigo NGONDE Funsu,
Président.